Journée internationale des prisonniers politiques

En Palestine, le 17 Avril de chaque année, les Palestiniens et les associations solidaires célèbrent la Journée du prisonnier, exprimant la poursuite de la lutte pour la liberté de ses fils et filles détenus dans les geôles de l'occupation israélienne.

C'est un jour pour la liberté, pour dénoncer l'injustice et pour rappeler les crimes incessants de cette occupation militaire qui prend en otage la vie et la dignité de tout un peuple.

Depuis le 1er octobre 2015, le ciblage des enfants mineurs palestiniens est systématique, ils sont frappés sauvagement, blessés et mutilés puis arrêtés, torturés et jugés; leur nombre ne cesse d'augmenter, tous les organismes de défense des droits de l'enfant ont tiré la sonnette d'alarme, mais Israël fort d'une impunité légendaire, encouragé par le silence des États,

MULTIPLIE LES EXACTIONS ET LES CRIMES.

7285 Palestiniens sont détenus à ce jour par Israël.

450 enfants mineurs dont plus de la moitié sont âgés de moins de 16 ans.

68 femmes sont en prison dont 7 mères de famille et 18 mineures, la plus jeune, Dima Al-Wawi, âgée de 12 ans, arrêtée au début du mois de février.

BRISONS LE SILENCE

750 prisonniers dont 6 mineurs, deux femmes et deux députés sont placés en détention administrative sans charge ni procès, pour des périodes de 4 à 6 mois renouvelables à l'infini. Certains y sont depuis plusieurs années.

La détention administrative viole les dispositions de la Quatrième convention de Genève qui protège les populations occupées de leur occupant.

Son article 71 interdit à l'occupant d'infliger à une personne protégée une condamnation qui n'aurait pas été précédée d'un procès régulier.

6 députés dont Marwane Barghouti, Ahmad Saadat et Khalida Jarrar

1 ancien ministre

14 journalistes

7 avocats

5 médecins

Des étudiants, des professeurs, des universitaires, des chercheurs, des artistes et des écrivains.

1400 prisonniers

malades, victimes de négligences médicales, sont traités par des calmants pour toutes maladies. Une vingtaine d'entre eux se trouvent dans la clinique de la prison de Ramleh en phase finale.

24 prisonniers sont maintenus en isolement, sur ordre du « Shabak » et ceci en contravention avec l'article 119 de la 4ème convention de Genève qui stipule clairement l'illégalité de l'isolement continu de plus de trente jours d'un prisonnier, quelle que soit l'infraction commise. Le prisonnier Mahmoud Moussa Issa, 47 ans, de A'anbata, dans le district de Jérusalem, journaliste et écrivain, s'y trouve depuis 13 ans.

207 prisonniers sont morts en détention dont 71 sous la torture et 53 pour cause de négligence médicale.

520 prisonniers sont condamnés à de longues peines allant de 1 à 67 fois perpétuité. C'est le cas du prisonnier Abdallah Barghouti.

30 anciens prisonniers sont toujours détenus depuis bien avant les accords d'Oslo en 1993 malgré les promesses israéliennes

EXIGEONS LA LIBERATION DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES PALESTINIENS



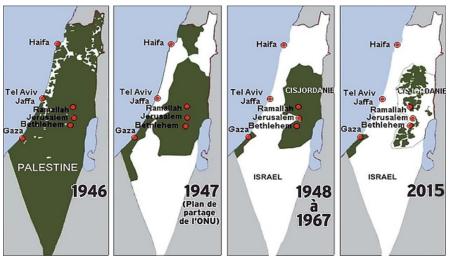
M.R.E.S. - 23, rue Gosselet 59000 Lille



Solidarité avec la PALESTINE

Boycott - Désinvestissement - Sanctions contre Israël!

Évolution de la Palestine depuis 1946





Résolution 3379 Assemblée Générale de l'ONU 10 novembre 1975

Israël prive les Palestiniens de leurs droits fondamentaux NE SOYONS PAS COMPLICES!

Le 9 Juillet 2005, la société civile palestinienne a appelé au **Boycott**, aux **Sanctions et** au **Retrait des Investissements (B.D.S.)**, contre Israël.

Ces mesures de sanctions non-violentes seront maintenues jusqu'à ce qu'Israël applique le **Droit International et les principes universels des Droits de l'Homme,** en honorant son obligation de reconnaître le **droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination,** et en respectant entièrement les préceptes du droit international :

- 1. Mettre fin à l'occupation et à la colonisation de la Palestine et démanteler le mur de séparation,
- 2. Reconnaître le droit fondamental des citoyens d'Israël à l'égalité absolue, en mettant fin à l'apartheid,
- 3. **Respecter** le droit des réfugiés Palestiniens à revenir dans leurs maisons et propriétés comme stipulé dans la résolution 194 de l'ONU.

Rejoignez-nous, adhérez à l'A.F.P.S. Nord-Pas de Calais Association France Palestine Solidarité 59 /62



contact@nord-palestine.org Facebook : AFPS 59/62 www.nord-palestine.org

